

Image not found or type unknown



La société par actions simplifiée ou SAS : faisons le tour de la question

Question / réponse publié le 03/01/2025, vu 640 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

La société par actions simplifiée ou SAS : série de cinq articles sur VILLAGE-JUSTICE.COM et autres

Par avocat : série de 5 articles dont voici le premier :

<https://www.village-justice.com/articles/serie-tout-savoir-sur-sas-semaine-les-apports-lors-constitution-sas,44695.html>

Par notaire :

<https://fourez.notaires.fr/informations-et-conseils/la-sas/67>

De plus :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F37366>